

bles messieurs de la droite ne peuvent contredire les chiffres qui montrent le nombre d'acres, ainsi que les montants d'argent payés dans notre Nord-Ouest pour droits de préemption de *homestead*.

J'ai consulté un rapport fait à ce sujet, et je trouve qu'en 1879, —1,096,800 acres étaient des préemptions, et que le seul montant des honoraires durant cette année sur les préemptions de *homesteads* s'élevait à \$34,706. Dans le rapport soumis à la fin du mois d'octobre de l'année dernière, mois dans lequel l'immigration se termine en réalité, ont-ils rien trouvé pour justifier ces brillantes prédictions de l'honorable ministre, lorsqu'il nous a dit qu'en affectant d'après son projet 100,000,000 d'acres pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, il amènerait 25,000 émigrants dans cette région, pendant la saison dernière ? Je regrette de le dire, mais l'immigration a été loin d'atteindre ce chiffre, et en prenant la masse de toutes les transactions concernant les terres, on n'arrive qu'à 682,000 acres représentant les ventes, les *homesteads* et les droits de préemptions ; et les droits sur les *homesteads* ayant baissé de \$34,000 à une petite fraction au-dessus de \$17,000, ceci montre clairement jusqu'à quel point l'immigration a diminué.

Ceci doit nous convaincre qu'il y a un vice quelque part dans nos règlements concernant les terres dans le Nord-Ouest, et qu'il faut qu'il y ait une raison puissante pour avoir produit une baisse aussi considérable.

La population qui quitte les vieilles provinces, au lieu d'aller se fixer au Nord-Ouest, s'en va former des établissements de l'autre côté de la frontière. Mais on a prétendu que la politique nationale avait beaucoup amélioré notre condition, et un honorable monsieur a été jusqu'à nous dire qu'en ce qui regarde les céréales et le charbon, nous ne sommes pas taxés du tout.

Cet honorable monsieur n'a pas dû prendre connaissance des rapports officiels déposés sur le bureau, il y a une semaine par l'honorable ministre des Douanes. Ces rapports font voir qu'il y a eu un demi-million de piastres perçues comme taxes sur le charbon seulement dans la Puissance, l'année dernière, et près de \$350,000 sur les blés. Sur un seul article, le blé-d'Inde, qui a été importé considérablement, l'année dernière, dans les provinces maritimes, près de \$70,000 ont été perçus.

Mais la politique nationale a-t-elle fait hausser les prix des produits agricoles ? Je considère que si l'exportation de ces produits s'est accrue considérablement, c'est plutôt dû à ce que les agriculteurs ont été gratifiés par la Providence d'une très-bonne récolte. Il y a eu une augmentation considérable dans l'exportation des produits agricoles, des animaux et de leurs produits ; et de \$14,700,000 qu'elle était en 1879, elle s'est élevée en 1880, à \$18,500,000, une augmentation de \$3,800,000, et l'argent provenant ainsi de l'augmentation dans la vente de ces produits, est allé aux agriculteurs. On a constaté que l'exportation du grain s'est élevée de \$25,900,000 à \$32,300,000, une augmentation de \$6,400,000 dans une seule année. Une fois cet argent mis en circulation la prospérité générale s'en accroît d'autant ; et il n'est pas besoin de dire que plus la récolte est forte, et plus le cultivateur peut mettre d'argent en circulation, lequel argent sert à payer les dettes, à donner de l'emploi, et à ajouter considérablement à la richesse du pays. Mais on ne doit pas attribuer ce résultat à la politique nationale. Ce résultat est dû à une bienveillante Providence, nonobstant l'exode de notre population, que je constate avec regret, ce qui prouve encore que la politique nationale n'est pas la panacée que l'on prétendait. On a profité, en dépit de la politique nationale, et non parce qu'elle a fait quelque chose pour nous. Les honorables messieurs qui occupent maintenant les bancs des ministres, disaient, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, que s'ils arrivaient au pouvoir le prix de chaque chose augmenterait ; on disait au cultivateur que le prix de l'avoine monterait de cinq à dix centins par

minot, et que toutes les industries prospèreraient. Mais maintenant qu'il sont arrivés au pouvoir, et que l'attente des cultivateurs et du peuple en général est déçue, ils disent : "attendons encore quelque temps, tout va revivre bientôt."

Je crois que ces honorables messieurs devraient franchement admettre qu'ils sont arrivés au pouvoir sous de faux prétextes ; mais ils paraissent vouloir s'y maintenir aussi longtemps que la providence favorisera le pays de bonnes récoltes. Je regrette autant que qui que ce soit cette émigration considérable de notre population aux Etats-Unis, et je ne puis que faire observer aux amis du gouvernement, que la population des vieilles provinces ne va pas prendre des terres au Nord-Ouest, puisque la vente de nos terres diminue.

Je prie ces honorables messieurs de considérer cette question sans esprit de parti, et je puis assurer cette Chambre que je donnerai mon plus chaleureux support à tous les efforts que voudra faire le gouvernement pour arrêter cette émigration, qui existe indubitablement, et pour attirer des colons dans notre Nord-Ouest.

Je ne veux pas faire d'insinuation, mais il me semble que si l'honorable député de Cardwell eût été désireux d'éclaircir tous les faits, il n'aurait pas dû limiter sa motion à ce seul point en particulier. J'espère qu'on nous aura tous les faits avant la fin de cette session.

M. WHITE (Cardwell). En ce qui regarde cette motion, il m'est indifférent de savoir quel effet la politique nationale a eu sur le pays.

Mais si le pays est maintenant plus prospère qu'il ne l'a été, il doit y avoir plus de moyens de donner de l'emploi aux travailleurs, et nous pourrions demander à ces honorables messieurs comment ils peuvent expliquer le fait qu'il y a une émigration plus considérable quand le travail est plus abondant et le pays plus prospère qu'à l'époque où ils l'étaient moins.

L'observation faite par l'honorable monsieur qui vient de s'asseoir, que cette motion aurait dû avoir un caractère plus général, a sa réponse dans les circonstances qui ont donné lieu à cette motion. Ce qui a donné lieu à cette motion, c'est qu'on a constaté qu'à un endroit déterminé du Canada, un certain nombre d'émigrants s'est dirigé du côté des Etats-Unis, durant l'année.

Si cela est vrai, ce serait une preuve convaincante que le pays se dépeuple, parce qu'on ne peut supposer que tous les émigrants qui ont laissé ce pays ont dû prendre cette route particulière. Si nous pouvons établir qu'à cet endroit que l'on a particulièrement choisi pour établir la preuve d'une grande émigration, cette émigration a été bien moins considérable qu'on l'a prétendu, et que l'état qu'on en a donné est complètement incorrect, alors la conclusion que l'on devra en tirer raisonnablement, c'est que les informations fournies en général pour le reste du pays sont aussi erronées. C'est pour cette raison que la motion a été proposée. Il est impossible à l'honorable ministre d'obtenir aucune information sur des données générales, et de pouvoir vérifier leur exactitude ; mais il peut vérifier si elle sont correctes ou non, en nommant des officiers pour s'en enquérir. L'honorable ministre a déclaré que, d'après l'enquête qui a été faite, il est impossible de croire qu'un pareil nombre d'émigrants aurait passé par ce port ; qu'il dépassait le nombre total des voyageurs qui ont passé la frontière à cette endroit ; et que la différence entre les personnes qui sont entrées dans le pays et celles qui en sont sorties, par ce port, ne représente pas plus qu'un dixième du nombre de ceux qu'on dit avoir laissé le pays pour aller se fixer aux Etats-Unis.

Je pense qu'il serait préférable que la motion passât ce soir, afin que des rapports complets puissent être obtenus, et que ces mêmes rapports soient renvoyés au comité de l'émigration et de colonisation, afin que tous les renseignements soient placés devant cette Chambre avant toute autre dis-